



## EOS imaging réalise avec succès un placement privé d'environ 8,7 M€

**Paris, le 6 octobre 2015** - EOS imaging (Euronext, FR0011191766 – EOSI – Éligible PEA-PME) (la « Société »), le pionnier de l'imagerie médicale orthopédique 2D/3D, annonce le succès d'un placement privé auprès d'investisseurs qualifiés aux États-Unis et en Europe. La Société a placé 1 789 909 actions nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 0,01€, au prix unitaire de 4,85€, prime d'émission incluse, pour un montant total d'environ 8,7 M€ représentant 9,7% du capital social de la Société. Conformément à son engagement de souscription, Bpifrance a souscrit à l'opération pour un montant d'environ 2,1 M€ et porte ainsi sa participation à 9,1% du capital.

À titre indicatif, la participation d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'émission sera portée à 0,91%.

Les fonds levés seront utilisés par EOS imaging pour financer ses projets de développement et saisir d'éventuelles opportunités de croissance. Marie Meynadier, Directrice générale d'EOS imaging, déclare : « *Nous nous réjouissons du succès de cette opération qui marque la confiance des investisseurs dans la stratégie de l'entreprise et nous permet de la mettre en œuvre dans les meilleures conditions* ».

Le principe de l'opération a été autorisé le 1<sup>er</sup> septembre 2015. L'opération a été mise en œuvre par décision du Conseil d'administration du 5 octobre 2015 et par décision du Directeur Général en date du 6 octobre 2015 conformément à la délégation qui lui avait été octroyée par les 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> résolutions de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 17 juin 2015 et à un prix représentant une décote de 10% par rapport au prix moyen pondéré par les volumes des cours de l'action EOS imaging lors des dix derniers jours de bourse précédant la fixation du prix de l'émission.

L'augmentation de capital est effectuée par émission d'actions ordinaires sans droit préférentiel de souscription par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés conformément à l'article L. 411-2 II du code monétaire et financier. Les actions nouvelles porteront jouissance courante et seront admises aux négociations sur le marché Euronext Paris sous le code ISIN FR0011191766 – EOSI. Le capital social d'EOS imaging sera composé de 20 228 974 actions à l'issue du règlement-livraison.

Dans le cadre du placement privé, la Société a conclu un engagement d'abstention d'une durée de 90 jours à compter de la date de règlement-livraison du placement privé. Les actionnaires de référence (Bpifrance, EDRIP et NBGI) ont signé un engagement de conservation portant sur les titres de la Société qu'ils détiennent d'une durée de 90 jours à compter de la date de règlement-livraison du placement privé, cet engagement pouvant être levé par le Coordinateur Global et Chef de File Associé.

Le placement privé est dirigé par Société Générale Corporate & Investment Banking qui agit en tant que Coordinateur Global et Chef de File Associé et par Gilbert Dupont qui agit en tant que Chef de File Associé.

Cette émission ne donnera pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis au visa de l'AMF conformément aux dispositions légales et réglementaires. Des informations détaillées concernant la Société, notamment relatives à son activité, ses résultats et les facteurs de risques correspondant figurent dans le document de référence de la Société enregistré par l'AMF le 29 avril 2015 sous le numéro 15-028 lequel peut être consulté, ainsi que les autres informations réglementées et l'ensemble des communiqués de presse de la Société, sur son site Internet (<http://www.eos-imaging.com>)



**EOS imaging a été sélectionné pour intégrer l'indice EnterNext<sup>®</sup> PEA-PME 150, composé de 150 entreprises françaises, cotées sur les marchés d'Euronext et d'Alternext à Paris.**

EOS imaging est cotée sur Euronext Paris - Compartiment C d'Euronext

ISIN : FR0011191766 - Mnémo : EOSI

**Prochain communiqué de presse : chiffre d'affaires du 3<sup>ème</sup> trimestre 2015, le 21 octobre 2015 (après clôture du marché).**

### **A propos d'EOS imaging**

Le Groupe EOS imaging conçoit, développe et commercialise EOS<sup>®</sup>, un dispositif médical d'imagerie innovant fondé sur les travaux du Prix Nobel de Physique Georges Charpak, et les applications associées. Le Groupe a obtenu les autorisations de mise sur le marché dans 48 pays, dont les États-Unis (FDA), le Japon, et l'Union Européenne (CE). Le Groupe a réalisé en 2014 un chiffre d'affaires de 20,1 millions d'euros et emploie 107 collaborateurs dont une équipe R&D de 39 ingénieurs. Le Groupe est basé à Paris et dispose de cinq filiales : en France à Besançon, aux États-Unis à Cambridge, Massachusetts, au Canada à Montréal, en Allemagne à Francfort, et à Singapour.

### **Contacts :**

#### **EOS imaging**

Anne Renevot, +33 (0)1 55 25 61 24

Directrice Financière

[investors@eos-imaging.com](mailto:investors@eos-imaging.com)

#### **NewCap**

Communication Financière & Relations Investisseurs

Pierre Laurent, +33 (0)1 44 71 94 91

[eosimaging@newcap.fr](mailto:eosimaging@newcap.fr)

ou

Relations presse (France)

Annie-Florence Loyer: [afloyer@newcap.fr](mailto:afloyer@newcap.fr)

Nadège Le Lezec: [nlelezec@newcap.fr](mailto:nlelezec@newcap.fr)

01 44 71 94 93 / 01 44 71 00 12

*Ce communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public dans un quelconque pays.*

*Ce communiqué ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'une offre de vente ou de souscription de valeurs mobilières en France. Les valeurs mobilières, objet du présent communiqué ne peuvent être et ne seront pas offertes au public en France, sauf à des investisseurs qualifiés et/ou à un cercle restreint d'investisseurs, chacun, agissant pour leur propre compte, tels que définis et conformément aux articles L. 411-1, L. 411-2 et D. 411.1 du Code monétaire et financier.*

*Le présent communiqué est adressé et destiné uniquement aux personnes qui sont (i) des « investment professionals » (des personnes disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements) au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, l'« Ordonnance »), (ii) étant des personnes entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance, ou (iii) des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de titres financiers pourrait être légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « Personnes Concernées »).*

*Ce communiqué est adressé uniquement à des Personnes Concernées et aucune personne autre qu'une personne concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce communiqué. Tout investissement ou activité d'investissement auquel le présent communiqué fait référence n'est accessible qu'aux Personnes Concernées et ne devra être réalisé qu'avec des Personnes Concernées.*

*Ce communiqué a été préparé sur la base du fait que l'offre des valeurs mobilières objet de ce communiqué sur le territoire de tout Etat Membre de l'Espace Economique Européen ("EEE") ayant transposé la Directive Prospectus (2003/71/CE) (chacun étant dénommé "Etat Membre Concerné") sera réalisée dans le cadre d'une dispense à l'obligation de publier un prospectus au titre de la Directive Prospectus, telle que transposée dans l'Etat Membre Concerné. Par conséquent, toute personne offrant ou ayant l'intention d'offrir dans l'Etat Membre Concerné les valeurs mobilières qui font l'objet du placement privé envisagé dans ce communiqué ne pourra le faire que dans des circonstances ne faisant naître aucune obligation pour la Société ou pour l'un des intermédiaires financiers en charge du placement des valeurs mobilières, objet du présent communiqué, de publier un prospectus en vertu de l'Article 3 de la Directive Prospectus, tel que modifié par la Directive Prospectus Modificative (2010/73/UE) en relation avec cette offre. Ni la Société ni les intermédiaires financiers en charge du placement des valeurs mobilières, objet du présent communiqué, n'ont autorisé, ni n'autoriseront, la réalisation de toute offre des valeurs mobilières, objet du présent communiqué dans des circonstances faisant naître une obligation pour la Société ou pour tout intermédiaire financier de ces valeurs mobilières de publier un prospectus dans le cadre de cette offre.*

*Ce communiqué est une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus pour les besoins des mesures applicables transposant la Directive 2003/71/EC.*

*Ce communiqué n'est pas destiné à la publication ni à la distribution, directe ou indirecte, aux Etats-Unis et ne constitue pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les valeurs mobilières ne seront et ne pourront être vendues ou offertes au public aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, et ne pourront pas être offerts ni vendus aux Etats-Unis à moins de l'être en application d'une exemption à l'enregistrement requis par la réglementation précitée. Aucune offre au public de ces valeurs mobilières n'est réalisée aux Etats-Unis.*

*Ce communiqué ne peut pas être diffusé aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre valeurs mobilières aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.*